

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Le lundi 14 décembre 2020 à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tous les Conseillers en exercice étaient présents sauf

Excusés : M. Jean-Marie DHORDAIN ayant donné pouvoir à Mme. Jeanne ROMAN, Mme Maryse BARBARE ayant donné pouvoir à Mme Sylvie DESCAMPS, Mme Michèle LABORIE ayant donné pouvoir à Mme Nathalie DUMONT, Mme Marie-Céline POULE ayant donné pouvoir à M. Max BAILLEUL, Mme Anne MAILLET ayant donné pouvoir Mme Marie-Christine PHILIPPE, M. Jacques DELFORGE ayant donné pouvoir à M. Jean SAVARY, Mme. Béatrice VINIACOURT ayant donné pouvoir à Mme Pascale BODART, M. Laurent DUBOIS, M. Alain GANNE.

Secrétaire de séance : M. Max BAILLEUL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour 2 projets de délibération à savoir :

- Autorisation de convention avec la Société ISOL COMBLES (Combles à 1€)
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal ayant accepté cette modification, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Rappel des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

18/09/20 : Fixation des tarifs activités EVS – Nettoyage : 8€/tombes

28/09/20 : Adhésion à l'offre SIMCO, module prospective budgétaire, dotations et fiscalité

08/10/20 : Fixation des tarifs activités EVS – Sorties bowling 12€/pers, Jump xl 10€/pers, patinoire 2€/pers et cinéma 2,5€/pers

14/10/20 : Bon d'achat 30€ aux personnels communaux/remplacement Arbre de Noël du personnel

01/12/20 : Concours de dessin et carte cadeau de 30€ pour les enfants récompensés

01/12/20 : Actualisation du contrat d'assurance AREA pour un montant de 238,81€

02/12/20 : Semaine de mise en valeur des commerces locaux, 8 bons d'achat de 30€ par commerce participant à l'opération

Ordre du jour :

1. DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour déposer les dossiers « ADVB » & « DETR », il convient de procéder à une décision modificative des crédits budgétaires de l'exercice 2020 pour une somme de 45 722.00 €.

Pour cela, les opérations suivantes sont à effectuer

Section de Fonctionnement

- Art. 678 « Charges Exceptionnelles » : - 45 723.00 €
- Art 023 « Virement à la section d'investissement » : 45 723.00 €

Section d'Investissement

- Art 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 45 723.00 €
- Art 2135 « Installation & Agencement » : 13 446.00 €
- Art. 21311 « Amen. Mairie » : 2 161.00 €
- Art. 21312 « Amen. Bâtiments scolaires » : 9 086.00 €
- Art 21318 « Amen Autres bâtiments Publics » : 15 736.00 €
- Art. 21568 « Mat. Incendie et de Secours » 3 533.00 €
- Art. 2188 « Autres Matériel » : 1 761.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

2. VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de virements de crédit, à savoir :

De l'art. 611 « Contrat de Prestations »	9 800.00 €	
A		
- Art. 60611 « Eau & Assainissement »		400.00 €
- Art. 60612 « Energie – Electricité »		1 000.00 €
- Art. 60632 « Fourn. petit matériel »		5 000.00 €
- Art. 6188 « Autres frais divers »		100.00 €
- Art. 6228 « Divers »		700.00 €
- Art. 6236 « Catalogues & Imprimés »		400.00 €
- Art. 6257 « Réceptions »		200.00 €
- Art. 62876 « Rattachement GFP »		2 000.00 €
De l'art. 6247 « Transports collectifs »	5 000.00 €	
- Art. 60632 « Fourn. petit matériel »		5 000.00 €
De l'Art. 6411 « Rémunération Personnel titulaire »	150.00 €	
- Art. 64168 « Rémunération autres emplois d'insertion »		150.00 €
De l'Art. 2111 « Terrains Nus »	15 502.00 €	
- Art. 1641 « Rembt Capital Emprunts »		2.00 €
- Art. 2151 « Réseaux de voirie »		7 000.00 €
- Art. 2152 « Installations de voirie »		2 600.00 €
- Art. 21531 « Réseaux Adduction Eau »		400.00 €
- Art. 21534 « Réseaux Electrification »		2 900.00 €
- Art. 21568 « Mat. Incendie & Secours »		1 400.00 €
- Art. 2158 « Autres Installations, Matériel & Outillage »		1 000.00 €
- Art. 2188 « Autres Matériel »		200.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE Á L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

3. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du plan de relance économique, le Département du Nord a décidé de lancer un nouvel appel à projet « Aide aux villages et bourgs ». La commune a décidé de se positionner et de soumettre plusieurs investissements dans le but d'accélérer la phase de reprise économique et de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Département du Nord.

Conformément au bilan énergie 2020 produit par notre partenaire le SCOT du Grand Douaisis ; il s'agit de rénover et d'entretenir notre patrimoine communal de façon durable et d'en améliorer la sécurité.

Le projet consiste donc en la rénovation et l'équipement des bâtiments communaux et scolaires: Mairie, Salle Mandela, salle Louis Griffon, Parc de loisirs Saint Roch, école Prévert, école Cézanne.

Le coût prévisionnel de l'opération en euros Hors Taxes (HT) : 38 102€

Plan de financement de	financement de			Observations	l'opération :	
	ADVB	DETR	Commune		ht	ttc
Action/Achat						
Sol souple Parc Saint ROCH	50,0%	30,0%	20%		10 362 €	12 434 €
Rénovation entrée Salle de sport Louis Griffon	50,0%	30,0%	20%		9 800 €	11 760 €
Bloc autonome d'éclairage de sécurité plusieurs bâtiments	50,0%	30,0%	20%		2 944 €	3 533 €
Changement des radiateurs Salle Mandela	50,0%	30,0%	20%		2 510 €	3 012 €
Alarme incendie Salle Mandela	50,0%	30,0%	20%		843 €	1 012 €
Installation adoucisseur Salle Louis Griffon	50,0%	30,0%	20%		808 €	970 €
Eclairage passage aux LED Ecole Prévert	50,0%	30,0%	20%		7 572 €	9 086 €
Eclairage passage aux LED Mairie	50,0%	30,0%	20%		1 801 €	2 161 €
Eclairage passage aux LED + VMC Salle Mandela	50,0%	30,0%	20%		803 €	964 €
Installation Chauffe eau Salle Louis Griffon	50,0%	30,0%	20%		659 €	791 €
Coût total					38 102 €	45 722 €
Action/Achat	SUBVENTION	Part attendue	Financeurs	Observations	ht	
	Aide aux villages et bourgs	50,0%	Département		19 051 €	
	Autofinancement	20,0%	Commune		7 620 €	
	DETR	30,0%	Etat		11 431 €	
	FCTVA	16,4%	Etat	BP N+1	6 249 €	
Coût total					38 102 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

4. Dotation d'équipement des territoires ruraux

Programmation 2021

La commune est éligible à la DETR 2021, comme vous le savez, le calendrier de l'année a été modifié et nous devons dès à présent délibérer à propos de nos projets d'investissement 2021.

Conformément à la circulaire préfectorale du 30 octobre 2020 l'ensemble des documents constituant le dossier de candidature doit être transmis à la Sous-Préfecture avant le 11 décembre 2020.

C'est pourquoi nous vous proposons de confirmer les deux dossiers de demande :

- Mise en sécurité et rénovation thermique des bâtiments et équipements publics.

Plan de financement :

Priorité 1					
Action/Achat	DETR	ADVB	Commune	ht	ttc
Mise en sécurité et rénovation thermique des bâtiments et équipements publics					
Sol souple Parc Saint ROCH	40,0%	40,0%	20%	10 363 €	12 435 €
Rénovation entrée Salle de sport Louis Griffon	40,0%	40,0%	20%	9 800 €	11 760 €
Bloc autonome d'éclairage de sécurité plusieurs	40,0%	40,0%	20%	2 940 €	3 528 €
Extincteurs plusieurs bâtiments	40,0%	40,0%	20%	1 254 €	1 505 €
Alarme incendie Salle Mandela	40,0%	40,0%	20%	843 €	1 012 €
Installation adoucisseur Salle Louis Griffon	40,0%	40,0%	20%	809 €	971 €
Installation Chauffe eau Salle Louis Griffon	40,0%	40,0%	20%	659 €	791 €
Sous total				26 668 €	32 001 €
Action/Achat	SUBVENTION	Part attendue	Financeurs	ht	
	Aide aux villages et bourgs	40,0%	Département	10 667 €	
	Autofinancement	20,0%	Commune	5 334 €	
	DETR	40,0%	Etat	10 667 €	
Sous total				26 668 €	

- Transition écologique, École Prévert, Salle Mandela et Mairie.

Priorité 2					
Action/Achat	DETR	ADVB	Commune	ht	ttc
Rénovation thermique et transition écologique					
Changement des radiateurs Salle Mandela	45,0%	35,0%	20%	2 510 €	3 012 €
Eclairage passage aux LED Ecole Prévert	45,0%	35,0%	20%	7 572 €	9 086 €
Éclairage passage aux LED Mairie	45,0%	35,0%	20%	1 801 €	2 161 €
Éclairage passage aux LED + VMC Salle Mandela	45,0%	35,0%	20%	804 €	964 €
Sous total				12 687 €	15 224 €
Action/Achat	SUBVENTION	Part attendue	Financeurs	ht	
	Aide aux villages et bourgs	35,0%	Département	4 440 €	
	Autofinancement	20,0%	Commune	2 537 €	
	DETR	45,0%	Etat	5 709 €	
Coût total				12 687 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

5. MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Monsieur le Maire revient sur le projet de mise en place de la tarification sociale des cantines rendu possible par la Loi « Alimentation » du 30 octobre 2018 incitant les collectivités à mettre en place des mesures visant à améliorer la qualité des repas servis

Considérant que l'Etat apporte son soutien aux communes volontaires qui appliqueront la tarification avec un prix plafond de 1€ par l'octroi d'une subvention de 2€ par repas servi.

Considérant que la mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de garantir à tous un accès à l'alimentation.

Considérant que l'accès à la cantine permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour, mais aussi favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves et participe à l'apprentissage du vivre ensemble.

Considérant que la restauration est un enjeu de société qui est, à Monchecourt, au cœur des préoccupations et des priorités de la Municipalité.

Considérant l'intérêt que représente le service de la cantine scolaire pour les habitants de Monchecourt.

Monsieur le Maire précise bien que cette mesure devra être accompagnée d'une communication claire sur la possibilité de retour à un tarif non subventionné si le gouvernement abandonne ce fonctionnement aux prochaines élections présidentielles.

Tarifs proposés en fonction du quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	
0-369€	0,85€
de 370 à 499€	0,90€
de 500 à 700€ inclus	0,95€
autres tranches de QF	1€

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANS AGENCE INORD (assistance juridique et ingénierie du Département du Nord)

Comme suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants de la commune à l'Agence iNord.

Monsieur le Maire proposera un titulaire et un suppléant, à savoir : M. Jean SAVARY et Mme Jeanne ROMAN

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

7. CARTES SMTD (JOB, OR, RSA)

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis en date du 16 Mars 2005 décidant la prise en charge de 50% du montant des cartes de transport RMI et JOB permettant à leurs bénéficiaires de circuler sur l'ensemble du Réseau TUB et Taxitub,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 21 Novembre 2005 décidant la participation financière de la commune aux cartes de transport RMI et JOB à hauteur de 50%,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2009 du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis pour porter comme suit les modalités tarifaires et d'utilisation à compter du 8 février 2010

Vu la délibération du 6 février 2019 portant sur l'évolution tarifaire :

- carte RSA (pour les bénéficiaires du RSA) à 32€ par trimestre avec utilisation en illimité, semaine, dimanche et jours fériés,

- carte JOB (pour les demandeurs d'emploi) à 11€ par trimestre avec utilisation en illimité, semaine, dimanche et jours fériés,
- carte PA (OR) (pour les personnes âgées) à 44€ valable 1 an.

Le Conseil Municipal est sollicité sur le maintien de la prise en charge de 50% du prix des cartes de transport RSA, JOB et PA attribuées par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

8. SUBVENTION ADEM

L'« Association de défense de l'environnement à Monchecourt » a sollicité Monsieur le Maire afin d'obtenir une subvention de démarrage.

Le Conseil Municipal est donc consulté sur l'octroi d'une subvention de démarrage de 300€.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

9. SIDEN-SIAN NOUVELLES ADHESIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles demandes d'adhésions.

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

Le Conseil Municipal est sollicité afin que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

10. RECRUTEMENT AGENT CDD – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITE - ANNEE 2021

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les lois N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires & N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° relative au recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour

faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments communaux.

A compter du 01 Janvier 2021, il est proposé la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

04 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à raison une durée hebdomadaire de service de 20 Heures 00,

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois, allant du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 350.

Le Conseil Municipal est sollicité à propos de ce besoin.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

11. RECRUTEMENT AGENT CDD – ACCROISSEMENT EMPLOI SAISONNIER - ANNEE 2021

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les lois N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires & N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° relative au recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir les activités de loisirs des petites vacances (Hiver, Printemps & Toussaint) et vacances d'été de l'année 2021.

A compter du 01 Janvier 2021 et pour une durée de 12 mois, il est proposé la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- 8 agents contractuels dans le grade d'adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période des vacances d'été, à raison une durée hebdomadaire de service de 35 Heures 00.
- 4 agents contractuels dans le grade d'adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période des vacances de d'hiver, de printemps & de Toussaint, à raison une durée hebdomadaire de service de 35 Heures 00.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 08 Jours pour les centres de loisirs des petites vacances et pour une durée de 01 mois pour le centre de loisirs des vacances d'été.

Les agents devront justifier du diplôme « B.A.F.A. ».

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 350.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

12. AVENANT CONVENTION PROGRAMME LOGEMENT CITE TRINITE – CHANGEMENT DENOTATION PROPRIETAIRE « SLE » EN « PARTENORD HABITAT »

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1993 une convention de programme logement est passée avec la société SLE HLM, la commune vers chaque année la somme de 6688€ et ce jusqu'en 2025. La société est aujourd'hui passée sous nom « Partenord Habitat », il est donc nécessaire de signer un avenant afin de poursuivre les versements.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE Á L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

13. CONVENTION RGPD « CDG/CCCO/COMMUNE »

Monsieur le Maire annonce la possibilité de signer, par le biais de la CCCO, une convention de partenariat avec le Centre de gestion afin qu'il mette à disposition un délégué à la protection des données dans le cadre du respect du RGPD (Règlement générale de protection des données).

Cette mission obligatoire représente un coût de 2800€ sur 24 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE Á L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

14. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Point non soumis à délibération

15. REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC OPERATEURS COMMUNICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer chaque année le montant des redevances dues au titre de cette redevance en tenant compte que le domaine public accueille 22,417 kms de réseau souterrain & 3,674 kms de réseau aérien et une cabine téléphonique.

Propose de fixer le montant de la redevance au titre de l'année 2020 pour occupation du domaine public par les opérateurs de communication sur la base des taux plafond comme suit :

ARTERES						TOTAL
Souterrain			Aérien			
longueur en km	Montant en €/km	Total	longueur en km	Montant en €/km	Total	
22,417	41.66 €	933.89 €	3,674	55.54€	204.05 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE Á L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

16. CONVENTION ISOL COMBLES

Monsieur Le Maire a informé l'Assemblée que dans le cadre du programme des économies d'énergie, la Commune peut bénéficier de ce dispositif, identique à celui des particuliers à savoir un coût d'isolation des combles pour 1.00 € par bâtiment.

Des démarches ont été entreprises auprès de la Sté « ISOL COMBLES » partenaire d'ENGIE. Cette société se charge de faire les travaux d'isolation et récupère pour son compte la partie subventionnable auprès d'Engie.

Le programme de travaux est le suivant :

- Mairie, coût des travaux d'isolation : 2 016.52 €
- Bibliothèque, coût des travaux d'isolation : 1 167.88 €
- Centre périscolaire « Le Marronnier » coût des travaux d'isolation : 1 857.40 €
- Ecole Jacques Prévert, coût des travaux d'isolation : 3 183.40 €
- Maison De l'Animation, coût des travaux d'isolation : 849.64 €
- Ecole Paul Cézanne, coût des travaux d'isolation : 2 334.76 €
- Salle Mandela, coût des travaux d'isolation : 1 910.44 €

Le coût total des travaux s'élève à un montant de 13 320.04 € pour un montant subventionné de 13 313.04 €.

Au final, la Commune paiera au prestataire une somme de 1.00 €/bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

17. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le vote du budget primitif 2021 n'interviendra qu'après l'ouverture de l'exercice comptable,

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de prévoir la possibilité pour Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès l'ouverture de l'exercice,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite de 25% des crédits prévus aux budgets de l'exercice 2020 dès le 1^{er} janvier 2021 sur la base de la répartition suivante : pour rappel le montant du crédit ouvert à l'exercice 2020 au chapitre 21 était de 329 714.42 soit une ouverture maximale de crédit pour l'exercice 2021 de 82 428.60 €, réparti comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » | 13 400.00 € |
| - Art. 2135 « Installations générales, Agencement » | 5 000.00 € |
| - Art. 2151 « Aménagement de voirie » | 59 000.00 € |
| - Art 2188 « Acq. Matériel divers » | 5 000.00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance, M. Max BAILLEUL